



PROCES - VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE BETTELAINVILLE

SÉANCE DU 10 novembre 2023

Conseil Municipal de BETTELAINVILLE

Séance du 10 novembre 2023

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour de Conseil Municipal du 10 novembre 2023 en ajoutant un point : 2. Modification de budget.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal approuve la demande de modification de l'ordre du jour avec l'ajout d'un point 2.

ORDRE DU JOUR

1. **PROJET DE POSE DE CAVURNE ET CONVENTION ASSOCIEE**
2. **MODIFICATION DU BUDGET**

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Bernard DIOU, Maire de Bettelainville, le 10 novembre 2023.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du code général des Collectivités Territoriales

Etaient présents :

**Mmes. Jocelyne TASSETTI, Christelle MORIS, Sylvie NEMETH, Clotilde PEULTIER
MM. Bernard DIOU, Joël DAGNEAUX, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES,
Stéphane MATHIEU, Yves METHIA, Joël SABATIER**

Absents excusés :

Mme. Aline LELEUX qui donne procuration à Mme. Jocelyne TASSETTI.

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

Mme. Sandrine LARGNIER, Joëlle VALENTIN

MM. Pascal VIGNALE

DCM 10-11-726 : PROJET DE POSE DE CAVURNE ET CONVENTION ASSOCIEE

Le maire propose qu'une seule et unique entreprise se charge des travaux de mise en place de cavurne dans le cimetière BETTELAINVILLE/ALTROFF.

Pour une rangée côté BETTELAINVILLE et une rangée côté ALTROFF.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réévaluer les tarifs des cessions des cavurnes :

- Une concession trentenaire à 50 euros
- Le tarif de la cavurne de 1m x 1m posée, en fonction du devis le mieux disant.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- **DECIDE** de confier les travaux à l'entreprise en fonction du devis le mieux disant
- **DECIDE** la mise à disposition d'une cavurne pour une période de trente ans moyennant :
 - Une concession trentenaire à 50 euros + tarifs cavurne posé

Le terme convention ne convenant pas, nous le remplaçons par règlement des cavurnes du cimetière de BETTELAINVILLE/ALTROFF.

Le règlement d'utilisation des cavurnes est en cours de réalisation.

Interventions de : M. DAGNEAUX, M. COUTURIER et Mme. PEULTIER

Réponses apportées par : M. le Maire.

Explications de vote demandées par :

Interventions de :

Réponses apportées par :

Explications de vote demandées par :

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 13

Voix contre : 0

Abstention : 0

Absent au moment du vote : 0

Etaient présents :

**Mmes. Jocelyne TASSETTI, Christelle MORIS, Sylvie NEMETH, Clotilde PEULTIER
MM. Bernard DIOU, Joël DAGNEAUX, Jean-Marc COUTURIER, Laurent GILLES,
Stéphane MATHIEU, Yves METHIA, Joël SABATIER**

Absents excusés :

Mme. Aline LELEUX qui donne procuration à Mme. Jocelyne TASSETTI.

Absents excusés n'ayant pas donné de vote par procuration :

Absents non excusés :

**Mme. Sandrine LARGNIER, Joëlle VALENTIN
MM. Pascal VIGNALE**

L'ordre du jour de la séance du vendredi 10 novembre 2023 étant épuisé, le Président lève la séance à 18H59.

La Secrétaire de séance,

Mme Amandine LORANG

Le Président,

Bernard DIOU



Mis en ligne le 17 novembre 2023